

Nettoyage et transport de dispositifs médicaux pour hygiéniste dentaire en santé scolaire			
Direction(s) responsable(s)	Direction des programmes de soins critiques et spécialisés	Approuvé	2022-05-12
	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Révisé	2025-02-20
Personne(s) concernée(s)	Hygiéniste dentaire en santé scolaire		
Outils cliniques associés	PRO-10287_Nettoyage et transport des dispositifs médicaux pour usage en CLSC et GMF		

1. Énoncé

Cette procédure vise à déterminer et uniformiser les modes opératoires normalisés (MON) concernant la décontamination et transport des dispositifs médicaux contaminés utilisés en santé scolaire. Elle a pour but de respecter le schéma du pré-nettoyage, inspection sommaire et transport des DM contaminés de l'INSPQ, novembre 2019 (voir Annexe A).

Cette procédure s'applique lorsque le retraitement des dispositifs est réalisé hors établissement d'utilisation, et, par conséquent, nécessite une procédure de pré-nettoyage pour ainsi respecter les normes de transport sécuritaire en direction du site où a lieu le retraitement complet (URDM) ou en partie (CLSC).

2. Champ d'application/Contexte légal

Cette procédure s'applique aux hygiénistes dentaires œuvrant auprès de la clientèle en santé scolaire et utilisant des dispositifs médicaux réutilisables dont le retraitement se fait dans une URDM/CLSC d'un centre désigné du Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest.

3. Définitions

Dispositif médical (DM) : Dispositif conçu par le fabricant pour être retraité et réutilisé, et dont les matériaux et les composants ont été choisis en conséquence (CSA -Z314-18).

Emballage primaire : Ce contenant doit contenir et confiner le DM contaminé et il doit être étanche. Cet emballage peut être soit un sac de plastique, non nécessairement de type biorisque, ou encore un contenant rigide fermé pourvu d'un couvercle. **Doit être résistant à la haute température et aller au laveur désinfecteur.**

Emballage secondaire : Ce contenant résistant et étanche, destiné à renfermer et à protéger le ou les contenants primaires (ex. : sac de plastique, plusieurs contenants primaires peuvent se trouver dans un même emballage secondaire), doit être suffisamment grand pour prévenir l'écrasement et les dommages des DM transportés et être exclusif aux DM souillés. **Doit être résistant à la haute température et aller au laveur désinfecteur ou jetable.**

Emballage extérieur : Cet emballage doit protéger le contenu (soit l'emballage primaire et secondaire) contre toute détérioration pouvant survenir pendant le transport (choc, chute, eau).

ÉPI (Équipement de protection individuelle) : Vêtement ou équipement utilisé par les travailleurs pour protéger contre l'exposition aux micro-organismes infectieux et contre les dangers chimiques ou physiques présents pendant la décontamination ou la stérilisation. L'ÉPI consiste en des blouses, des gants, des masques, une protection faciale (CSA – Z314-18).

Pré-nettoyage : Élimination manuelle de grosses salissures, et ce, immédiatement après avoir utilisé un dispositif médical (CSA-Z314-18).

URDM : Unité de retraitement de dispositifs médicaux.

Nettoyage et transport de dispositifs médicaux pour hygiéniste dentaire en santé scolaire

4. Objectifs

- Prévenir la transmission de micro-organismes pathogènes par contact direct ou indirect avec du matériel contaminé.
- Assurer l'intégrité des dispositifs médicaux et favoriser un environnement propice au maintien de la stérilité.
- Assurer la protection du personnel et de la clientèle en contact avec les dispositifs médicaux.
- Prendre les moyens nécessaires pour assurer la décontamination, le transport et la distribution des dispositifs médicaux réutilisables de manière sécuritaire.

5. Intervenants concernés

- Gestionnaire de l'URDM
- Gestionnaire du programme soins infirmiers jeunesse / santé publique / hygiénistes dentaires
- Hygiéniste dentaire au programme de soins dentaires en santé scolaire
- Conseillère en soins infirmiers, volet URDM
- Infirmière clinicienne, assistante au supérieur immédiat / superviseur / PRDM chef d'équipe à l'URDM
- Personnel de l'URDM

6. Rôles et responsabilités

Gestionnaire de l'URDM :

- S'assurer de la rédaction et de la mise à jour de la procédure en collaboration avec la conseillère en soins infirmier, volet URDM;
- S'assurer de l'application de la procédure;
- Diffuser la procédure à son équipe de l'URDM.

Gestionnaire du programme soins infirmiers jeunesse / santé publique / hygiénistes dentaires :

- S'assurer de l'élaboration et la diffusion de la procédure;
- Collaborer à la mise en place d'un processus d'audit, d'analyse et d'un plan d'action associé à cette procédure, afin d'évaluer la conformité de l'application de la procédure;
- Définir les besoins en matière de formation et de ressources et y assurer l'accessibilité.

Hygiéniste dentaire au programme de soins dentaires en santé scolaire :

- Élaborer et mettre à jour la procédure en collaboration avec la conseillère en soins infirmiers, volet URDM;
- S'assurer de l'application de la procédure;
- Rédiger un rapport incident / accident (AH-223) si non-respect de la procédure;
- Aviser son gestionnaire de toutes problématiques survenues avant/pendant ou après l'utilisation des dispositifs médicaux.

Conseillère en soins infirmiers, volet URDM :

- Élaborer et mettre à jour la procédure, en collaboration avec le gestionnaire de l'URDM ou infirmière clinicienne, assistante au supérieur immédiat / superviseur / chef d'équipe et l'hygiénistes dentaires;
- Élaborer une grille d'audit uniformisée, aider à l'analyse et à l'élaboration du plan d'action, au besoin;
- Effectuer la formation, à la demande du gestionnaire de l'unité utilisateur.

Infirmière clinicienne, assistante au supérieur immédiat / superviseur / PRDM chef d'équipe à l'URDM :

- Élaborer et mettre à jour la procédure, en collaboration avec la conseillère en soins infirmiers, volet URDM;
- S'assurer de l'application de la procédure auprès des PRDM de l'URDM;
- Collaborer, avec l'utilisateur, à la mise en place d'un plan de communication pour assurer la coordination des opérations entre les intervenants;
- Informer le personnel concernant les documents de référence et les mises à jour;
- Évaluer la conformité de l'application de la procédure auprès des PRDM;
- Communiquer tout retard de livraison aux unités/installations utilisateurs (bris mécanique, manque de personnel, etc.).

Personnel de l'URDM :

- Suivre l'application de la procédure;
- S'assurer que le transport des dispositifs contaminés, désinfectés ou stérilisés soit dans les contenants appropriés en conformité avec la procédure;
- Effectuer le retraitement des dispositifs médicaux selon les procédures de retraitement en vigueur de l'établissement.

7. Matériel

- Lingette nettoyante Intercept Wipes
- Petit contenant pour « piquant/tranchant » (fraise, ...)
- Contenants de transport (Annexe B) :
 - Contenant primaire rigide hermétique dédié au matériel souillé
 - Sac couvre poussière d'une grandeur appropriée (contenant secondaire pour DM stérile)
 - Contenant extérieur rigide hermétique dédié au matériel souillé (glacière)
 - Contenant extérieur rigide hermétique dédié au matériel stérile (glacière)
- Lingette de désinfection approuvée par le CISSMO
- Gant de nitrile propre

8. Procédure

Au départ du CLSC :

1. Prendre les dispositifs médicaux stériles nécessaires à l'exécution de la tâche pour la journée;
2. Mettre le tout dans un contenant hermétique propre et destiné à cet usage (ou sac de plastique fermé hermétiquement);
3. Mettre le contenant de DM propres dans un contenant dédié à l'abri des intempéries (glacière **stérile**), tout en respectant le poids ergonomique de 25 livres;
4. Apporter le contenant hermétique vide destiné au retour des **DM souillés**;
5. Apporter le contenant hermétique vide (glacière) pour le **souillé**.

En début de journée (à l'arrivée à l'école) :

1. Pour les suctions lentes et rapides et ligne d'eau :
 - a) Placer un produit antibactérien (ex. : ICX) dans la bouteille d'eau pour le traitement en continu du biofilm de la ligne d'eau;
 - b) Drainer l'eau de la seringue air-eau pendant 2 minutes;
 - c) Faire boire 100 mL de solution désinfectante, par intermittence de façon à créer un tourbillon, aux suctions lentes et rapides.

Nettoyage et transport de dispositifs médicaux pour hygiéniste dentaire en santé scolaire

Avant l'intervention :

1. Procéder à l'hygiène des mains avec une solution hydroalcoolique pour un minimum de 15 secondes;
2. Recouvrir, d'une gaine protectrice jetable, les dispositifs médicaux ne nécessitant pas de stérilisation entre chaque usager :
 - Adaptateurs de suctions lentes et rapides;
 - Moteur de pièce à main à basse et haute vitesse;
 - Seringues Etch, de scellant dentaire, fusil distributeur, etc.
3. Procéder à l'hygiène des mains avec une solution hydroalcoolique et mettre des gants propres et non stériles, appropriés à la tâche.

Pendant l'intervention :

1. Éliminer immédiatement les traces évidentes de souillures sur les DM à l'aide d'une compresse 2X2 propre :
 - Si le DM est défectueux, mettre à part et assurer le cheminement de cette information.

À la fin de l'intervention :

1. Trier les DM :
 - a) Jeter les DM à usage unique et déposer les objet pointus/tranchants dans un contenant biorisque (ex. : fraise jetable, embout de seringue Etch, scellant dentaire, etc.);
 - b) Drainer l'eau de la seringue air-eau, pendant 20 secondes;
 - c) Faire boire 100 mL d'eau, par intermittence de façon à créer un tourbillon, aux suctions lentes et rapides entre chaque intervention;
 - d) Nettoyer immédiatement les dispositifs médicaux avec une lingette nettoyante *Intercept Wipes* et disposer de la lingette par la suite;
 - e) Ouvrir le contenant de type **médical**, déposer les DM réutilisables nettoyés (ex. : explorateur, embout air-eau, miroir, fraise réutilisable, etc.) et fermer le couvercle;
 - f) Retirer la gaine protectrice des DM ne nécessitant pas de stérilisation entre chaque usager;
 - g) Nettoyer les DM ne nécessitant pas de stérilisation entre chaque usager, avec une lingette désinfectante de faible niveau;
 - h) Placer le contenant rigide type médical dans un contenant extérieur rigide dédié au matériel souillé à l'abri des intempéries (glacière rouge).
 - i) Retirer les gants et effectuer l'hygiène des mains avec une solution hydroalcoolique pour un minimum de 15 secondes.

À la fin de la journée :

1. Suctions lentes et rapides et ligne d'eau :
 - a) Drainer l'eau de la seringue air-eau, pendant 2 minutes;
 - b) Faire boire 100 mL de solution désinfectante, par intermittence de façon à créer un tourbillon, aux suctions lentes et rapides.

Transport vers le CLSC ou l'URDM :

1. Déposer le contenant **souillé** fermé hermétiquement avec les DM pré-nettoyés dans la glacière rouge et transporter à l'URDM ou au CLSC
2. Transporter aussi la glacière bleue, vide, pour DM stériles et déposer à l'endroit approprié à l'URDM ou au CLSC.

3. Remplir le formulaire associé aux nombres de DM et envoyer à l'URDM selon l'entente préétablie entre l'URDM receveur et la santé dentaire en milieu scolaire du CISSS Montérégie Ouest.

*** ne pas oublier d'envoyer la glacière souillée et la glacière stérile (pour le retour des DM)***

URDM receveur (affiliée) :

1. Effectuer la réception des bacs ou contenants de transports (glacières) du matériel souillé aux endroit désignés, *selon la pratique de l'URDM et de l'espace nécessaire d'entreposage des glacières*.
2. Récupérer la feuille de décompte des DM (selon les ententes prises avec le CLSC ou GMF et l'acheminer dans le secteur propre de l'URDM).
3. Procéder à l'hygiène des mains avec une solution hydroalcoolique pour un minimum de 15 secondes.
4. Revêtir l'ÉPI.
5. Sortir le matériel souillé du bac ou contenant (glacière) de transport « contaminé ».
6. Procéder au décompte des DM et comparer avec celui de l'hygiéniste dentaire (*si le décompte ne correspond pas à la quantité indiquée, avertir un supérieur ou faire contresigner un collègue de travail*).
7. Faire le tri des DM selon leur catégorie de retraitement (piquant, tranchant, avec lumière).
8. Inspecter les DM.
9. Poursuivre le retraitement des DM à partir du trempage/nettoyage dans la solution enzymatique.
10. Nettoyer et désinfecter au laveur désinfecteur le contenant primaire.
11. Nettoyer le contenant « emballage extérieur » de type glacière (à usage exclusif pour DM souillé) à l'aide d'un linge trempé préalablement dans un détergent neutre ou une solution enzymatique diluée dans l'eau (selon spécification du manufacturier).
12. Rincer le contenant extérieur à l'aide d'un linge trempé à l'eau du robinet.
13. Désinfecter le contenant extérieur avec une lingette désinfectante tuberculocide.
14. Remettre le contenant primaire « **souillé** » dans l'emballage extérieur (glacière) « **souillé** ».
15. Transférer la glacière « souillée » (mais désinfectée) dans l'aire d'entreposage ou à l'endroit désigné à cet effet par l'URDM.
16. Retirer l'ÉPI et procéder à l'hygiène des mains avec une solution hydroalcoolique pour un minimum de 15 secondes.
17. Continuer les étapes selon les procédures de retraitement des dispositifs médicaux habituelles :
 - S'assurer d'identifier les emballages, paquets, plateau, au nom du CLSC ou GMF avant leur stérilisation.

Une fois les étapes de retraitement complétées :

1. Effectuer le décompte des DM et l'inscrire sur la feuille de traçabilité, inscrire la date et apposer sa signature.
2. Mettre les dispositifs stériles dans un couvre-poussière avant de les mettre dans la glacière « stérile ».
3. Entreposer le matériel stérile dans la glacière correspondante (stérile).
4. S'assurer que la glacière de retour pour le matériel stérile soit bien identifiée au nom du CLSC ou GMF.
5. Insérer la copie de la feuille de décompte dans la glacière par-dessus les instruments stériles.
6. Classer la feuille originale du décompte à l'endroit approprié.
7. Mettre la glacière « souillée » avec le contenant primaire « souillé », mais décontaminée, à l'endroit désignée pour le retour au CLSC par le transport dédié.

9. Documentation

S.O.

10. Annexe(s)

Annexe A : Schéma du pré-nettoyage, inspection sommaire et transport des DM contaminés / hygiéniste dentaire en milieu scolaire

Annexe B : Contenants de transport

11. Références

INSPQ. Mai 2014. Transport des dispositifs médicaux en vue de leur retraitement par un organisme externe,

INSPQ. Mai 2014. Retraitement des dispositifs médicaux critique

Conseil Canadien des normes. Juillet 2018. CAN/ CSA-Z314-18. Retraitement des dispositifs médicaux au Canada. Canada. Groupe CSA.

Agence de la santé du Canada. Novembre 2016. Pratiques de bases et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections en milieu de soins.

Ordre des dentistes du Québec/ Ordre des hygiénistes dentaires du Québec. 2009. Document d'information sur le contrôle des infections Médecine dentaire., www.odq.qc.ca

Processus d'élaboration/ de révision		
Rédigé par	Sandra Wilson, conseillère en soins infirmiers, volet retraitement des dispositifs médicaux	2021-11-11
Révisé par	Sandra Wilson, conseillère en soins infirmiers, volet retraitement des dispositifs médicaux	2024-11-14
Consultation(s)	Claudine Ricard, chef du bloc opératoire, préadmission, chirurgie d'un jour et unité de retraitement des dispositifs médicaux pôle 2	2021-12-07
	Luce Leboeuf, chef du bloc opératoire, préadmission, chirurgie d'un jour et unité de retraitement des dispositifs médicaux pôle 1	2021-12-07
	Valérie Duvernay, chef des cliniques spécialisées, endoscopie et accueil clinique pôle 1	2021-12-07
	Nancy Denault, chef des programmes soins infirmiers jeunesse/santé publique/hygiénistes dentaires	2021-11-15
	Sylvie Béland, hygiéniste dentaire, Chateauguay	2021-11-29
	Monique Vigneault, hygiéniste dentaire, CLSC St-Rémi	2021-11-29
	Janick André, hygiéniste dentaire, CLSC Vaudreuil	2021-11-29
	Marie-Ève St-Laurent, hygiéniste dentaire, CLSC St-Rémi	2021-11-29
	Bobby Paré, directeur adjoint des programmes de soins critiques et spécialisés	2021-12-15
	Emmanuelle Richard, adjointe au directeur, volet PCI	2021-12-15
	Christelle Robert, conseillère cadre au développement des outils cliniques	2021-12-15

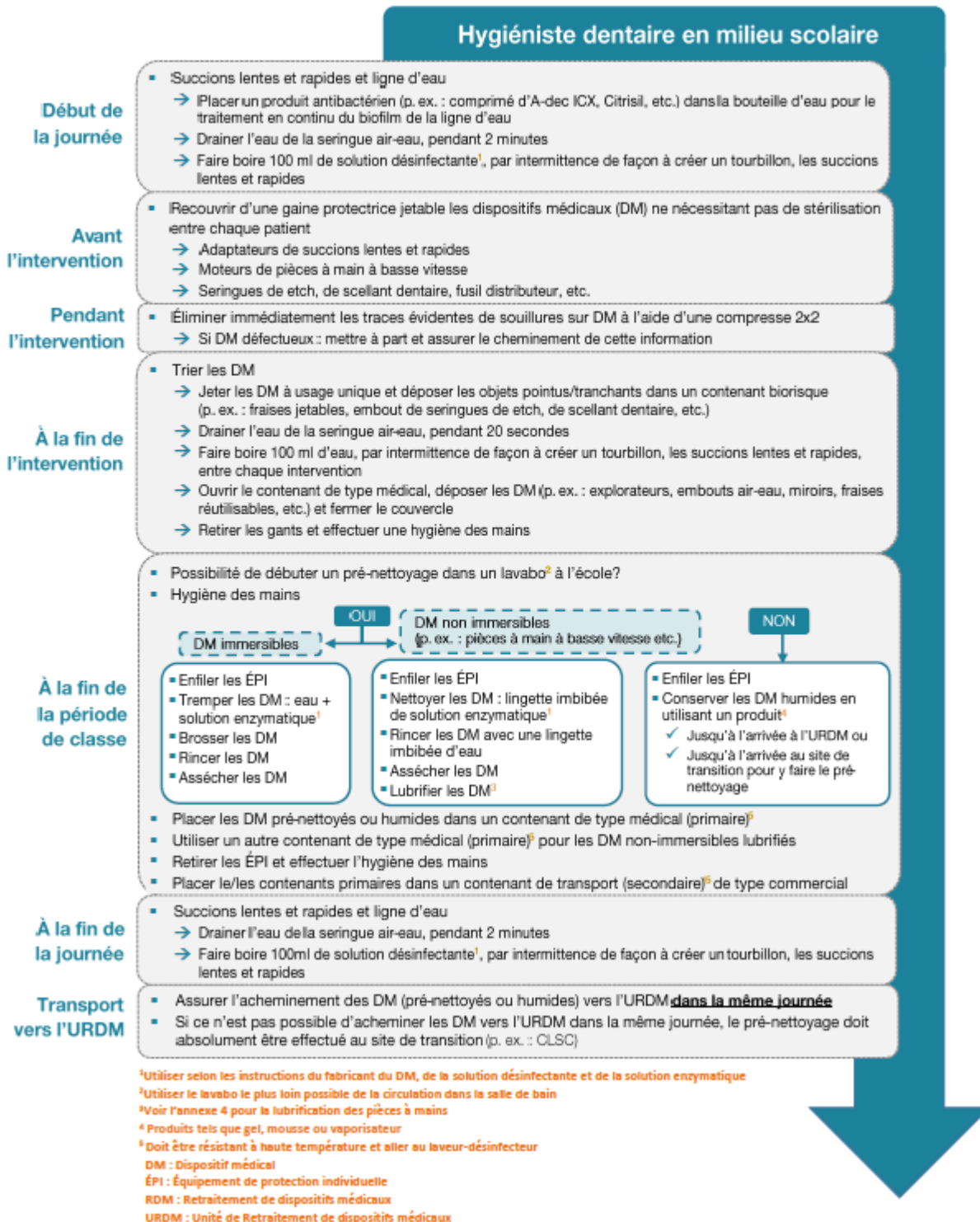
Historique du document		
Adopté par	Lyne Daoust, directrice des programmes de soins critiques et spécialisés	2022-05-12

Adoption de la révision du document		
Adopté par	 Lyne Daoust, directrice des programmes de soins critiques et spécialisés	2025-02-20
	 Marie-Eve Sévigny, Directrice des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	2025-03-12

Annulation d'outils cliniques existants	
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette directive clinique vient annuler les outils cliniques suivants :	
Installation(s)	Annulation

Schéma du pré-nettoyage, inspection sommaire et transport des DM contaminés

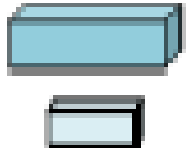
Actions à poser pour le pré-nettoyage



Référence : INSPQ, novembre 2019

Nettoyage et transport de dispositifs médicaux pour hygiéniste dentaire en santé scolaire

Contenants de transport

• Contenant primaire : ✓ Contenant de stérilisation rigide ✓ Sac de plastique « biorisque »	
• Emballage secondaire	